

# C.A.P. ÉBÉNISTE EN 1 AN •

# LP DES MÉTIERS DE L'AMEUBLEMENT

Age limite de candidature : 25 ans

## **DÉFINITION**

L'ébéniste est détenteur de traditions artistiques et professionnelles. Mais, grâce à ses compétences, il peut aussi travailler dans la création contemporaine. Dans les domaines communs au mobilier et au bois, il est plus particulièrement concerné par le meuble d'art, de luxe, nécessitant l'utilisation de matériaux précieux. À ce titre, il doit faire preuve d'une grande sensibilité esthétique. La culture artistique, les connaissances techniques et les savoir-faire s'affirment comme les bases essentielles et indispensables à toute pratique. La précision et l'exigence de qualité acquises durant la formation permettent de s'adapter aux réalités très diverses du monde artisanal : fabrication de meubles de style ou contemporains, restauration de meubles, agencement.

Le titulaire du CAP ébéniste est un professionnel qui réalise et répare le mobilier en bois et dérivés. Ses connaissances lui permettent, à partir d'un plan, d'exécuter du mobilier de façon artisanale. Il assure les opérations d'usinage, de montage et de finition tout en veillant au choix des matériaux et outils.

Le LPMA est administrativement rattaché à l'École Boulle, c'est un établissement public. Le régime est l'externat ou la demi-pension. Cette formation ouvre droit aux bourses nationales de lycée.

#### **FORMATION**

Formation en un an (niveau III, anciennement V). Le CAP d'ébéniste est le premier diplôme de métier d'art. Il est nécessaire à la poursuite d'études vers un diplôme de niveau IV, le BMA qui permet une meilleure insertion professionnelle.

# **CONDITIONS D'ADMISSION**

Le LP des Métiers de l'Ameublement recrute des élèves :

- bacheliers (tous baccalauréats)
- titulaires d'un diplôme des métiers du bois (CAP, BEP, Bac Pro...).

Le dossier de candidature en BMA ébénisterie est à télécharger sur <u>www.ecole-boulle.org</u>

## **ÉTUDES**

Les élèves recrutés sont intégrés à la classe de 2ème année du CAP ébéniste. Ils sont dispensés de certains des cours et d'épreuves d'enseignement général selon le diplôme obtenu. Ce temps libéré permet aux élèves n'ayant jamais eu de formation bois, de participer, suivant les possibilités de leur emploi du temps, aux cours d'atelier et de technologie avec la classe de l'èreannée.

Enseignement artistique (4h) : culture artistique, réalisation graphique et histoire de l'art et des styles.

Enseignement professionnel (14,5h): atelier de réalisation (9,5h), technologie de spécialité (2h), dessin technique (2h), PSE (1h). Des heures d'atelier supplémentaires leur sont proposées (à l'exception des élèves ayant déjà une formation bois).

8 semaines de stage réparties en 2 périodes de 4 semaines sur l'année de formation.

# POURSUITE D'ÉTUDES

La continuité d'études après le CAP ébéniste est de postuler la formation BMA ébéniste afin d'intégrer à terme la vie active ou pouvoir également poursuivre des études post baccalauréat, notamment en DNMADE.